

## COMPTE-RENDU

Sous la Co présidence de Madame Moulin –Civil Rectrice de la région académique Auvergne-Rhône-Alpes et Madame BERTHOUX vice-présidente en charge des lycées au Conseil régional Auvergne Rhône-Alpes

Trois points inscrits à l'ordre du jour de la réunion

- 1. L'adoption du compte rendu de la réunion du 24 novembre**
- 2. Le recueil d'avis sur les projets et conventions portant évolution de la carte des formations initiales pour la rentrée 2017, dans les voies scolaire et par apprentissage**
- 3. Le calendrier ainsi que les modalités travail proposés pour la rentrée de 2108 en formation initiale**

Françoise Moulin-Civil, Rectrice de la région académique Auvergne-Rhône-Alpes ouvre la séance en souhaitant bon accueil à cette commission dans les locaux du rectorat qui ont déjà accueilli d'autres réunions du CREFOP.

Cette réunion de commission a vocation à examiner les évolutions de la carte des formations dans cette région pour la rentrée 2017 et la rectrice tient à rappeler que cela s'est effectué dans un contexte de création des régions académiques et que le travail a été conduit en pleine concertation avec la Région et entre les trois académies et la DRAAF.

Elle rappelle aussi l'engagement des académies dans le plan national « 500 NOUVELLES FORMATIONS PROFESSIONNELLES » qui a comme objectif de proposer des formations à destination des secteurs et métiers en tension et pour des secteurs d'avenir.

Elle précise que nous arrivons aujourd'hui à un projet de carte qui est cohérent et qui a été construit dans la recherche de complémentarité entre les différentes voies de formation, en tenant compte des publics fragiles et des premiers niveaux de qualifications, des besoins économiques, des équilibres territoriaux, et en s'appuyant sur le travail en réseau des établissements notamment avec l'appui des 10 Campus des Métiers de la région Auvergne Rhône-Alpes.

Il s'agit bien de parvenir à proposer des réponses adaptées, en prenant en compte les besoins exprimés par les filières, par les territoires, qui permettent à tous d'obtenir une qualification professionnelle.

Elle souligne la volonté ministérielle de développement de l'apprentissage dans les EPLE, facteur de décroisement des parcours de formation : cette volonté a guidé les orientations de travail pour préparer cette carte.

Madame BERTHOUX, vice-présidente en charge des lycées au Conseil régional Auvergne Rhône-Alpes, remercie la rectrice pour accueillir cette commission du crefop alors même que cette séance aurait dû se tenir à la région.

Elle affiche la volonté d'organiser la prochaine dans les locaux de la région.

Elle rappelle que cette date de réunion a bien été arrêtée lors de la dernière séance, mais que malheureusement son agenda étant très tendu, elle ne pourra rester l'intégralité de la séance. Elle propose de passer à l'ordre du jour

## **1. L'adoption du compte rendu de la réunion du 24 novembre**

Avec en point préalable, l'adoption du compte rendu de la séance du 24 NOVEMBRE 2016

**FSU et CFDT** font remarquer que ce compte-rendu n'a pas vraiment pu retracer la richesse des débats et échanges, notamment autour de la question des campus des métiers et des qualifications. Il ne faudrait pas que les propos tenus lors des débats soient trop absents des comptes rendus. Il est répondu que l'on tiendra compte de ces remarques pour les comptes rendus ultérieurs.

**Le compte-rendu est donc adopté à l'unanimité des participants avec deux abstentions.**

## **2. Le recueil d'avis sur les projets et conventions portant évolution de la carte des formations initiales pour la rentrée 2017, dans les voies scolaire et par apprentissage**

**Madame BERTHOUX, vice-présidente en charge des lycées au Conseil régional Auvergne Rhône-Alpes**, souhaite préciser que le travail autour de cette convention 2017 a été un peu conduit à l'envers et que les étapes de travail et de consultation de la commission, notamment pour la lettre de cadrage et les remontées des projets d'établissement n'ont pas vraiment pu être respectés

Une explication réside dans le contexte de création de la nouvelle région, de mise en place du CREFOP et de la création des commissions.

Le travail de concertation avec les autorités académiques a pourtant été de qualité et soutenu pendant toute l'année 2016.

Ce travail autour des évolutions nécessaires a permis à la Région de se retrouver sur certains objectifs avec l'éducation nationale, notamment autour de la prise en compte des publics fragiles dans l'accès à la qualification, du travail à destination des métiers en tension et des secteurs innovants.

Ce sont des objectifs que la Région a eu la volonté de retenir et de proposer dans le cadre des différents schémas régionaux qu'elle a élaborés après un large travail de concertation.

Le SRDEII déjà adopté, la stratégie régionale pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation (SRESRI), qui est en passe d'être adoptée.

Elle soumettra à une prochaine commission plénière, une délibération relative au service public régional de formation professionnelle (SPRF), pour les publics demandeurs d'emploi et de formation professionnelle.

Le travail qui s'amorce sur le CPRDFOP devra par conséquent être conduit en cohérence avec ces schémas régionaux.

La parole est donnée à l'Education nationale pour présenter les évolutions 2017 dans la voie scolaire. Le DAFPIC de Lyon, coordonnateur régional sur le dossier « carte de formation professionnelle initiale » rappelle les objectifs, la démarche et les modalités de travail. Il rappelle le travail de collaboration étroit qui a été conduit avec les services du conseil régional.

Un travail qui a intégré des besoins économiques et de compétences, mais aussi qui a tenu compte des évolutions des diplômes décidées à l'issue des CPC :

- La structuration d'une offre en BTS qui favorise les poursuites d'études et répond à des niveaux d'emploi attendus, ouverts à des bacs professionnels.

- Une offre territorialisée pour répondre à des besoins de formation au premier niveau de qualification notamment pour les publics les plus fragiles.
- Une offre post favorisant l'insertion professionnelle des jeunes diplômés de niveau V et IV qui se traduit par des ouvertures de formations d'initiative locales, à vocation non pérenne et de mentions complémentaires diplômantes.
- La mixité de parcours tout comme la mixité de public a été privilégiée.

Les secteurs et métiers en tension ont été pris en considération dans ce travail itératif avec les services de la région et les établissements. Les Campus des Métiers et des Qualifications ont été force de proposition d'une nouvelle offre de formation ayant souvent un caractère très innovant.

L'équilibre entre les établissements publics et privés a été recherché dans ce travail sur les évolutions de la carte.

Les territoires qui avaient été retenus comme prioritaires ont bénéficié d'efforts particuliers dans les deux voies de formation.

- 206 places de BTS ouvertes aux 3 conventions académiques (mixité de publics et de parcours recherchés dans ces formations)
- 134 Places créées en FCIL
- 87 en mention complémentaires
- 147 places en cap
- 137 places en bac pro

(cf tableaux joints aux conventions académiques déposés précédemment dans l'espace collaboratif).

*Les réaction des membres de la commission concernent d'avantage la forme que le fond, notamment sur le besoin d'avoir des alertes par mail ainsi qu'une mise sur la plateforme des documents plusieurs jours avant pour cette convention, c'était beaucoup trop tardif et en outre pas facilement accessibles.*

La parole est donnée à la DRAAF en tant qu'Autorité académique pour présenter les évolutions 2017. Mme DESMAZEAU, représentante de la DRAAF, rappelle que le Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt donne chaque année des orientations nationales pour travailler la carte qui viennent s'articuler avec des éléments régionaux prenant en compte les spécificités territoriales.

La carte des formations professionnelles se construit sur une approche globale dans la mesure où les établissements de formation agricole sont le plus souvent porteurs des différentes voies de formation, formations initiales scolaires, formations par apprentissage et actions de formation continue.

La carte des formations s'appuie également sur la prise en compte des équilibres entre les territoires et les pôles de compétences identifiés.

Une priorité a été donnée sur les filières qui constituent les cœurs de métier du Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt (production, transformation, aménagement et services).

Pour les formations générales et technologiques se posent notamment des questions d'équilibre entre les filières technologiques STAV et les filières générales S.

La question des publics fragiles est également abordée avec un focus sur les classes de 4<sup>E</sup> et de 3<sup>E</sup> de l'enseignement agricole.

Le projet régional pour l'enseignement agricole, en cours de construction, permettra de guider dans ses orientations les évolutions. Il s'axera selon plusieurs thématiques : la lisibilité de l'enseignement agricole et le développement d'une offre de formation en cohérence avec les besoins des territoires.

Madame Berthoux remercie la DRAAF pour cette présentation et tient à rajouter combien est important et de grande qualité, le travail effectué par l'enseignement agricole à destination de publics fragiles, sur des territoires parfois éloignés et pour préparer à des emplois qui recrutent

La parole est donnée aux services de la Région pour présenter les évolutions prévues à la rentrée 2017 par la voie de l'apprentissage.

La DFA rappelle que ces évolutions concernent bien les CFA et les écoles de production. Elles ont été travaillées, en pleine concertation dès l'élaboration de la lettre de cadrage adressée aux établissements en mai 2016 et jusqu'à hier au soir, pour les derniers dossiers en arbitrage, ceci expliquant les retards de mise sur la plate forme des documents qui vous sont présentés.

Cette année 2017 a du intégrer la possibilité offerte par la loi de préparer un titre professionnel par la voie de l'apprentissage.

Il a donc fallu expliciter aux établissements comment l'on attendait qu'ils construisent leurs projets lorsque ceux-ci concernaient des titres professionnels.

N'ont ainsi été retenus que les projets qui visaient un titre professionnel situé en complément d'un diplôme, dans le but d'acquérir une compétence supplémentaire.

Les titres présentés dans les projets sous forme de certification première n'ont pas été retenus.

51 projets mobilisant des titres professionnels ont été reçus pour cette première année.

Le cadrage ayant été construit avec des orientations de niveaux (BTS en focus), des territoires prioritaires (Ain, Savoie, Ardèche) et des secteurs professionnels porteurs, les projets ont été nombreux :

- Plus de 35% d'augmentation sur le niveau V
- Plus de 24% sur le niveau III
- Les trois départements prioritaires ont à eux seuls recueilli 26 projets supplémentaires

Après un large travail d'examen des besoins des branches, réunions et questionnaires, une réunion technique s'est tenue le 28 novembre dernier pour confronter les avis divergents sur les différents dossiers. Des réunions ont ensuite été programmées sur les quelques dossiers qui restaient en suspens.

La commission a donc aujourd'hui à sa disposition deux tableaux. L'un relatif aux projets qui ont été retenus et qui ont fait consensus entre les partenaires sollicités. L'autre qui comporte des projets pour lesquels les lettres d'engagement des employeurs ne sont pas parvenues à la Région pour pouvoir être adoptés.

Si les conditions sont réunies, un avenant à la convention pourra les intégrer au cours de l'année

Annick TATON, Adjointe au chef de pôle entreprises, économie, emploi, Direccte Auvergne Rhône-Alpes souhaite intervenir pour rappeler que les titres professionnels sont des certifications officielles pleinement reconnues, comme le sont les diplômes et les CQP. Leur utilisation est donc possible en complément des autres voies et, sans doute que pour certains parcours et pour certains publics, les titres professionnels peuvent constituer la bonne réponse.

*Derrière ce point relatif aux certifications de parcours par des titres professionnels, le besoin d'en débattre au sein de la commission est retenu.*

Patrice GAILLARD, DAFPIC intervient sur 3 dossiers et insiste sur l'importance de prendre en compte toutes les voies de formation présentes sur le territoire pour décider des ouvertures :

- l'ouverture d'un bac Pro filière bois dans les ateliers de production de Vaulx-en-Velin (ouverture qui mettra en difficultés le lycée Lamarque et l'AFPIA qui enregistre un nombre de places vacantes importantes)
- l'ouverture du BTS plasturgie sur le bassin d'Yssingeaux et l'équilibre à préserver avec le lycée Thiers
- Le décalage nécessaire à la rentrée 2018 de l'ouverture de la section hôtellerie du Lycée Saint Louis à Montluçon en attente de disponibilité des locaux. Ce sera le cas la formation sous statut scolaire.

**René PASINI, FSU** intervient pour rappeler que, dans un processus de concertation démocratique, on ne peut revenir sur des décisions qui ont été présentées à cette commission comme si nous étions en marché en ouverture permanente.

Il convient de fixer un délai de recevabilité des dossiers et des lettres d'entreprise et s'y tenir. Tout ce qui arrivera après cette date ne pourra plus venir infléchir la décision. Sinon, c'est tout le processus de consultation qui s'en trouve modifié.

**Montserrat MUNIENTE, MEDEF** intervient pour demander que l'on puisse faire preuve d'indulgence pour les entreprises qui sont beaucoup sollicitées et pour lesquelles ces délais sont très courts.

#### La DFA du Conseil Régional assure une présentation synthétique chiffrée des projets pour 2107.

Pour cette rentrée 2107, il s'agit de 134 projets d'ouverture de nouvelles formations. Pour rappel, les nouveaux projets n'étaient que 60 en 2015 et 80 en 2016.

Ils concernent aussi des variations de flux représentant 2 866 places supplémentaires en stock et parallèlement des demandes en fermeture, à hauteur de 1 786 places en stock.

68 ouvertures dans le secondaire qui donneront 1121 places dont, 644 pour le niveau V et 477 pour le niveau IV

134 places supplémentaires sont proposées pour les niveaux V et IV pour porter le nombre à 1 255 places.

1 508 places sont demandées en fermeture (862 en V et 656 sur le niveau IV). Le solde négatif est donc de 263 places.

Dans les niveaux post bacs, les projets arbitrés concernent 1 273 places dont 743 relèvent du niveau III 260 du niveau II et 270 du niveau I.

338 places supplémentaires sur des formations existantes seront créées pour répondre à des besoins économiques (45 en niveau III et 48 de niveau II et 245 de niveau I).

En parallèle, 268 places sont demandées en fermeture (191 en III, 67 en II et 10 en niveau I).

Pour l'enseignement supérieur, ces demandes contribuent à dégager un solde positif de 1 343 places.

Ces projets correspondent à 2 370 places nouvelles. Néanmoins, au regard des demandes de fermeture de certaines formations ne répondant pas aux besoins des entreprises et à la demande des jeunes, aux diminutions de flux de certaines sections, cette évolution de la carte de formation initiale en apprentissage représente un solde positif de 1 056 places.

Ces projets seront portés au vote des élus et vont contribuer à faire évoluer la carte des formations par apprentissage en 2017

La DFA répond ensuite à une série de points relatifs à des dossiers particuliers du tableau des projets retenus en ouverture

Le titre professionnel de poseur installateur de menuiseries fermetures et équipements fait l'objet d'une ouverture à titre expérimental pour 3 promotions car il permettra de tester une formation courte (6 mois) avec des possibilités d'entrée et sortie permanente, bien que la profession soit défavorable à cette ouverture qui intervient alors que le CAP dispensé sur ce secteur a été fermé par le CFA, faute de remplissage.

-Le BTS ACSE fera l'objet d'une ouverture au CFA agricole de Moulins et à la MFR de Saligny, suite à un travail collaboratif entre les 2 structures depuis le GT du 28/11.

Le BTS ouvrira en 2017 au CFA agricole qui s'appuie sur le Lycée du Bourbonnais, puis en 2018 à la MFR de Saligny. Les 2 structures recruteront chacune une promotion avec une alternance d'ouverture.

-Le tableau est présenté de 6 projets d'ouverture de section, favorables à l'issue du GT du 28/11 mais aujourd'hui défavorable en raison de l'insuffisance des lettres d'engagement d'entreprises.

Ces formations pourraient être ouvertes à la rentrée, sous réserve que les entreprises s'engagent à recruter des apprentis, sans nouveau passage devant la commission FTLV du CREFOP.

Le tableau sera modifié en conséquence et les erreurs seront corrigées.

Jean-Marc BAILLY, CCIR, intervient pour dire sa satisfaction par rapport aux projets retenus pour cette année qui correspondent à leurs attentes.

Il exprime une inquiétude cependant relative à la clef de répartition des projets entre le supérieur et le secondaire.

Il faut que l'on prenne conscience que les besoins des entreprises s'expriment aujourd'hui sur des niveaux qui ne sont plus ceux qui portaient les niveaux V auparavant.

Les projets d'apprentissage dans le supérieur sont donc à intégrer au plus vite pour répondre à des besoins de compétences à ces niveaux.

Il faut savoir vendre l'excellence en apprentissage et les passerelles entre les formations, entre les titres et les diplômes.

Il faut intégrer les réalités économiques actuelles.

Anne DAMON, CESER, reprend les propos de la CCIR et questionne pour savoir si cette commission à vocation aussi à travailler autour de données chiffrées relatives à l'insertion professionnelle et aux parcours de formation qui semblent être des préoccupations pour travailler à l'avenir les évolutions des formations.

Chantal BUNEL-DELARCHE et Jacques DARVE, Conseil régional Auvergne Rhône-Alpes, répond que les sujets d'insertion des formés, d'accès à l'emploi, au même titre que les questions de voies et modes de certification font partie des sujets qui devront être débattus dans le cadre des travaux du CPRDFOP et au sein des différentes commissions du CREFOP.

Les décisions d'évolution des cartes de formation professionnelles ont besoin d'être éclairées.

Aussi, les différents outils existants pourront ils être mobilisés et le cas échéant, il n'est impensable d'inscrire au CPRDFOP un objectif de création de cette fonction d'éclairage de la relation formation/emploi.

Pour le travail annuel de convention, il est rappelé que les instructions de dossiers, tant pour le scolaire que pour l'apprentissage, se font à chaque exercice avec prise en compte des indicateurs d'insertion en emploi à 7 mois.

Madame Moulin-Civil, Rectrice de la région académique Auvergne-Rhône-Alpes intervient pour dire combien il est important de se doter d'une méthodologie de travail au sein du CREFOP et pour travailler tous ces chantiers et répondre à ces besoins d'éclairage.

Le CREFOP doit être efficient et assurer pleinement son rôle de régulation. Il faut éviter de fabriquer une boîte noire et rechercher le maximum de transparence pour que les mises en commun des données permettent d'atteindre les objectifs qui auront été fixés et que le débat puisse avoir lieu.

### 3. Le calendrier ainsi que les modalités travail proposés pour la rentrée de 2108 en formation initiale

Pour évoquer le point deux de l'ordre du jour relatif au calendrier et aux modalités de travail pour préparer la carte 2108, la parole est donnée à la région.

Un calendrier de travail qui court de janvier 2017 à décembre 2017 :

- La Préparation d'une lettre de cadrage commune aux établissements pour fin avril,
- La Présentation de cette lettre à la commission FTLV le 13 avril (date arrêtée en commission le 12 janvier),
- L'Organisation de réunions d'information des chefs d'établissements (lycées et CFA) en mai autour de la lettre de cadrage,
- La réception des projets et instruction croisée, juillet/aout,
- L'organisation de réunions avec les territoires infrarégionaux en octobre afin de leur présenter les projets de leur territoire et s'assurer avec eux de leur pertinence au regard des besoins d'emploi et de compétences,
- Les réunions d'un groupe technique en novembre pour confronter les avis sur les projets non consensuels,
- La réunion de la commission FTLV en novembre pour examen des projets retenus,
- La réunion du CREFOP plénier en Décembre, pour validation des projets d'évolution de la carte 2018,
- Adoption de ces évolutions par la commission permanente de la Région en janvier 2108.

Il est proposé à l'issue de cette présentation du calendrier et des étapes de concertation du CREFOP de donner une dimension pérenne au groupe technique quadripartite qui se réunit chaque année pour travailler les avis sur les projets.

**Ce groupe aura vocation à être institutionnalisé par les instances du CREFOP. Cette demande de création de ce groupe est portée à l'unanimité des participants.**

L'UNSA demande que sa composition et son mode de fonctionnement soit précisés et que la participation des organisations de salariées n'y soit pas trop limitée.

Le Rectorat intervient pour souligner que ce groupe qui a maintenant démontré son intérêt doit être composé à la représentativité du CREFOP et qu'il pourrait être mobilisé au cours de l'année pour examiner des questions notamment de régulation de l'offre de formation.

Des questions sont posées quant à la manière dont le travail de consultation des branches professionnelles sera effectué et comment les services de l'Etat pourraient être intégrés à ces réunions (DIRECCTE et DRDJSC) et FRSEA.

Madame Moulin-Civil, Rectrice de la région académique Auvergne-Rhône-Alpes propose en accord avec la région la date du **13 avril à 14H** pour la prochaine réunion de cette commission Elle se tiendra donc au conseil régional.

Elle aura d'ores et déjà à aborder à son ordre du jour :

1. La présentation pour avis du projet de lettre de cadrage aux établissements pour l'évolution de la carte des formations initiales,
2. L'information de la commission sur les diverses délibérations et schémas qui concernent la formation professionnelle,
3. Un point d'information sur l'état d'avancement des travaux du CPRDFOP.

La séance est levée à 12H



## Récapitulatif de l'évolution de la carte de formation rentrée 2017 Projets de création de section

Au 10 janvier 2017

### PROJETS DEPOSES PAR LES CFA

Pour 2016 dans le cadre de la convention annuelle de programmation : **99** projets de création de section ont été déposés par les CFA et **24** en Auvergne, **soit 123 projets**.

**Sur cette convention ainsi qu'à l'avenant, 80 projets d'ouverture ont été adoptés représentant 1395 places en stock.**

Pour 2017 : **203 projets de création de nouvelles sections** ont été déposés par les CFA de la Région Auvergne Rhône-Alpes.

- ↳ 58 projets sur le territoire d'Auvergne.
- ↳ 145 projets sur le territoire de RA.

**Dans l'ensemble les priorités définies dans la lettre de cadrage sont bien respectées par les établissements de formation**, ceci s'explique probablement par un cadrage pour 2017, plus synthétique et plus prescriptif, donc mieux assimilé par les établissements.

#### **1. Un nombre de projets de création de titres professionnels et de mentions complémentaires, très conséquent.**

Le cadrage prévoyait de mettre l'accent sur les formations permettant d'« offrir aux jeunes la possibilité d'obtenir des titres et certifications professionnels, des mentions complémentaires favorisant leur insertion professionnelle »

**51 projets d'ouverture de titres professionnels, 8 mentions complémentaires** ont été déposés par les CFA, **soit 26% des projets d'ouverture de nouvelles formations**.

- ↳ 25 titres sur les 4 départements d'Auvergne, 2 mentions complémentaires, soit 43,5 % des projets d'ouverture de section auvergnats concernent des TP et MC.
- ↳ 26 titres sur les 8 départements de Rhône-Alpes, 6 mentions complémentaires, soit 19 % des projets d'ouverture.

Sur ces 51 titres professionnels, **17 correspondent aux besoins de recrutement exprimés par les branches professionnelles en CPNE, joints en annexe à la lettre de cadrage de la convention 2017 :**

- 6 sont déposés sur le territoire auvergnat
- 11 sur le territoire rhônalpin.

## Les établissements auvergnats se sont davantage inscrits dans la dynamique de l'appel à projets régional.

### 2. Des ouvertures en grand nombre sur le niveau V, et III, favorisant un 1er niveau de formation soit dans le secondaire, soit dans le supérieur.

Le cadrage mentionnait la nécessité de « proposer en priorité des ouvertures de formation à destination des publics les plus fragiles ou les plus éloignés d'un parcours en apprentissage » « développer un premier niveau d'accès à l'enseignement supérieur, notamment pour les jeunes issus des filières professionnelles et technologiques ».

Niveaux de formation	Territoire auvergnat	Territoire rhônalpin	Total	%
<b>Niveau V</b>	29	43	<b>72</b>	<b>35,46 %</b>
Niveau IV	7	33	40	19,70 %
<b>Niveau III</b>	13	37	<b>50</b>	<b>24,63 %</b>
Niveau II	4	20	24	11,82 %
Niveau I	5	12	17	8,37 %
<b>Total</b>	<b>58</b>	<b>145</b>	<b>203</b>	<b>100,00 %</b>

### 3. Des projets portés sur des territoires déficitaires en offre de formation

Le cadrage mentionnait « une priorité portée aux projets d'ouverture sur les territoires souffrant d'un déficit d'offres de formation, notamment en apprentissage : Ain, Ardèche, Savoie.

**28 projets d'ouverture de section** sont portés par des établissements de formation, situés sur ces 3 départements, soit **19,5% des projets d'ouverture**.

## EXAMEN DES PROJETS D'OUVERTURE EN APPRENTISSAGE PAR LE GROUPE DE TRAVAIL DU 28-11-2016

Il est proposé au groupe de travail **119 projets** d'ouverture de section sur tout le territoire régional, avec un avis favorable, représentant **2 217 places**.

- Les 60 ouvertures dans le **secondaire** avec une proposition d'avis favorable représentent **1002 places (794 en Rhône-Alpes, 208 en Auvergne)**.
- Les 59 ouvertures dans le **supérieur** avec une proposition d'avis favorable représentent **1 215 places (945 en Rhône-Alpes, 270 en Auvergne)**.

Sur ces 119 projets, **66 bénéficiaient d'une convergence d'avis favorables, et n'ont donc pas l'objet d'un examen dans le cadre du groupe de travail du 28/11, sauf souhait des partenaires.**

**49 projets** faisant l'objet de réserves pour la Région représentaient **628 places**.

## APRES ARBITRAGE DU GROUPE DE TRAVAIL DU 28-11-2016 ET ARBITRAGES DE LA VP

Il est proposé après le groupe de travail du 28/11/2016, et l'arbitrage de la VP Mme Pernod Beaudon, l'ouverture avec un avis favorable de **134 projets d'ouverture de nouvelles formations**, des variations de flux, sur tout le territoire, représentant **2 866 places supplémentaires en stock**. Parallèlement **1786 places** en stock sont demandées en fermeture.

- 68 ouvertures dans le **secondaire** avec une proposition d'avis favorable représentent **1121 places (857 en Rhône-Alpes, 264 en Auvergne)**. 644 concernent le niveau V (priorité donnée par la lettre de cadrage, car 1<sup>er</sup> niveau d'entrée en formation), 477 le niveau IV.

**134 places supplémentaires** sur des formations existantes seront proposées au vote des élus (65 sur le niveau V, 69 sur le niveau IV). Ainsi, le volume de places supplémentaires créées dans l'enseignement secondaire représente **1255 places**.

**Néanmoins, 1508 places** sont demandées en fermeture (862 places sur le niveau V, 656 sur le niveau IV).

**Ainsi l'enseignement secondaire représente un solde négatif de 263 places.**

Toutefois, en Auvergne Rhône-Alpes, l'apprentissage dans l'enseignement secondaire est très largement prépondérant avec au 31/12/2015, **68,5 % de la carte de formation en apprentissage sur les niveaux V et IV**. Ce solde négatif n'aura pas pour conséquence de modifier la part prépondérante de l'enseignement secondaire.

- 66 ouvertures dans le **supérieur** avec une proposition d'avis favorable représentent **1 273 places (996 en Rhône-Alpes, 277 en Auvergne)**. 743 places concernent le niveau III (priorité donnée par la lettre de cadrage, 1<sup>er</sup> niveau d'accès à l'enseignement supérieur avec une vigilance sur les poursuites d'études des jeunes de la filière professionnelle), 260 le niveau II, 270 le niveau I.

**338 places supplémentaires sur des formations existantes seront créées en lien avec les besoins** économiques (45 concernent le niveau III, 48 le niveau II, 245 le niveau I)

Parallèlement **268 places** sont demandées en fermeture (191 concernent le niveau I, 67 le niveau II, et 10 le niveau I).

**Ainsi, l'enseignement supérieur représente un solde positif de 1343 places.**

En Auvergne Rhône-Alpes, l'apprentissage dans l'enseignement supérieur représentait au 31/12/2015, 31,5 % de la carte de formation en apprentissage sur les niveaux III, II et I.

**Au total, les créations de places en apprentissage pour la rentrée 2017 représentent un solde positif de 1080 places.**

## CALENDRIER CARTE DE FORMATION 2017

17 mai 2016	Envoi lettre de cadrage
20 mai 2016	Ouverture du portail pour les CFA RA
17 juillet 2016	Fermeture du portail pour les CFA RA
18 juillet au 15 septembre 2016	Instruction des projets par les partenaires (autorités académiques, chambres consulaires, têtes de réseau)
19 au 30 septembre 2016	Examen des projets par les différentes directions de la Région associant le site de Lyon et de Clermont, sur leur cohérence avec les politiques régionales, leur complémentarité avec l'existant, leur articulation avec les besoins économiques
28 novembre 2016	Groupe de travail technique associant les partenaires externes
5 décembre 2016	Bureau du CREFOP et plénier : présentation de la démarche de travail sur l'évolution de la carte de formation voie scolaire et apprentissage pour 2017, bilan chiffré des projets reçus, des projets consensuels, des projets à arbitrer
12 janvier 2017	Commission Formation tout au long de la vie du CREFOP, examen des projets d'ouverture et de fermeture soumis au vote des élus à la CP de février et des projets non retenus, malgré un avis favorable du GT du 28/11, en raison d'une insuffisance d'engagements d'entreprises.
En février 2017	Information des élus siégeant aux conseils de perfectionnement des CFA
	Vote des élus en CP
9 février 2017	Transmission aux CFA des motivations des avis défavorables avec copie aux élus siégeant en conseil de perfectionnement.